

→ **Entreprises de moins de 10 salariés**

Vous souhaitez former vos salariés ?



Quelques précautions s'imposent avant d'acheter des actions de formation



Vous souhaitez former vos salariés, comment procéder ?

**Adopter le même soin et la même rigueur
dans l'achat de votre action de formation
que pour tout autre achat.**



Les 5 recommandations :

1

S'assurer que la proposition de l'organisme de formation est **en adéquation avec les besoins de votre entreprise et de vos salariés,**

2

Vérifier que le devis et le programme du stage précisent le **déroulement de la formation** et son calendrier, et conserver ces documents,

3

Attendre de recevoir les **conditions de prise en charge du Fafih** avant de s'engager avec l'organisme de formation,

4

Ne pas signer de document incomplet la demande de prise en charge à transmettre au Fafih doit être remplie par vos soins ou complétée en votre présence,

5

Le participant doit **signer les feuilles d'émargement** par demi-journée, **au fur et à mesure de la réalisation de la formation.**



Avec le Fafih, c'est facile !

Toujours plus proche de vous grâce à son réseau régional, le Fafih, véritable partenaire, met à votre disposition son expertise en matière de formation.

Nous vous informons, vous accompagnons et vous conseillons à chaque étape de votre projet :

- analyse de vos besoins,
- établissement de votre projet de formation
- recherche d'un organisme de formation

Quand vous avez choisi une formation et trouvé l'organisme de formation, vous adressez au Fafih, un mois avant le début de l'action :

- une demande de prise en charge,
- le programme et/ou devis de la formation établi par l'organisme de formation.

Le Fafih vous informe sous quelques jours de sa décision et des conditions de prise en charge.

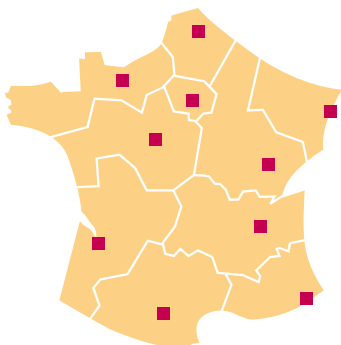
Lorsque l'action est réalisée, le Fafih règle directement à l'organisme de formation le coût des heures effectivement suivies sur présentation de sa facture et des attestations de présences.



Retrouvez toutes les informations sur www.fafih.com ou contactez la Délégation du Fafih de votre région (voir au verso).

Dans les délégations régionales du Fafih,

une équipe à votre écoute



Île-de-France

22, rue d'Anjou
75008 PARIS
Tél. : 01 40 17 20 20
Fax : 01 40 17 20 36
idf@fafih.com

Ouest

Le Pacifique
24, avenue de l'Hippodrome
14000 CAEN
Tél. : 02 31 83 24 20
Fax : 02 31 78 06 21
caen@fafih.com

Centre - Pays de la Loire

6, rue Albert Thomas
37000 TOURS
Tél. : 02 47 70 37 00
Fax : 02 47 70 37 09
tours@fafih.com

Sud-Ouest

125-127, rue Turenne
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 79 69 00
Fax : 05 56 79 69 09
bordeaux@fafih.com

Sud

Les Portes d'Occitanie
94, avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 96 30
Fax : 05 34 40 96 39
toulouse@fafih.com

Nord

64, boulevard Carnot
62000 ARRAS
Tél. : 03 21 51 92 00
Fax : 03 21 51 92 09
arras@fafih.com

Est

Résidence Orsay
29, rue du Faubourg
de Saverne
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 32 30 63
Fax : 03 88 32 04 77
strasbourg@fafih.com

Centre - Est

1, promenade du Rhin
21000 DIJON
Tél. : 03 80 67 76 88
Fax : 03 80 65 45 68
dijon@fafih.com

Rhône-Alpes

59, rue de l'Abondance
69421 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 60 26 36
Fax : 04 72 60 26 39
lyon@fafih.com

Sud-Est

Nice Europe B
29, rue Pastorelli
BP 1724
06016 NICE CEDEX 01
Tél. : 04 93 62 75 62
Fax : 04 93 62 91 63
nice@fafih.com

fafih

OPCA
de l'industrie
hôtelière

Fafih - OPCA de l'Hôtellerie-Restauration
et des activités connexes

3, rue de la Ville l'Évêque - 75008 PARIS
Tél. : 01 40 17 20 20 - Fax : 01 42 66 99 23

www.fafih.com